

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2014

Nombre de Conseillers : 11 L'an deux mil quatorze
- en exercice : 11 le 19 Novembre à 19 heures 00
- présents : 10 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
- votants : 10 en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
De monsieur Laurent GESBERT, Maire.

Date de la convocation : 12 NOVEMBRE 2014

Présents : Mmes Angélique DELAHAYE, Sabine BIGOT, Valérie VINCELET, Messieurs Jean-Paul ROUSSEL, Elie CAILLET, Olivier FORESTIER, Laurent GESBERT, Nicolas LEMERCIER, Arnaud VENET, Marc LANGLOIS

Absents: Me Marie CHARPENTIER.

Secrétaire de séance : Mme Sabine BIGOT

Ordre du jour :

Objet : N° d'ordre de séance : 1 – Fixation du tarif pour le repas organisé à l'occasion de la Soirée Beaujolais du 21 Novembre 2014. Délibération n° 2014-060	1
Objet : N° d'ordre de séance : 2 – Plan de financement de la phase 2 des travaux d'enfouissement de réseaux (Rue du Mesnil et Rue du Cul de Sac). Délibération n° 2014-061	2
Objet : N° d'ordre de séance : 3 – Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de mandat avec le Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO). Délibération n° 2014-062	2
Objet : N° d'ordre de séance : 4 – Choix du bureau d'études pour l'élaboration du PLU avec demande de subventions. Délibération n° 2014-063	2
Objet : N° d'ordre de séance : 5 – Renouvellement des membres de l'Association Foncière de Royaucourt. Délibération n° 2014-064	3
Objet : N° d'ordre de séance : 6 – Remboursement au régisseur principal des frais engagés par lui pour l'assurance obligatoires en tant que régisseur principal. Délibération n° 2014-065	3
Objet : N° d'ordre de séance : 7 – Repas des aînés. Délibération n° 2014-066	4
Objet : N° d'ordre de séance : 8 – Décision modificative n° 1 au BP 2014. Délibération n° 2014-067	4
Objet : N° d'ordre de séance : 9 – Travaux d'accessibilité bâtiments communaux avec demande de subvention. Délibération n° 2014-068	4
Objet : N° d'ordre de séance : 10 - Rapport de délégation de pouvoir du Maire (Article L. 2122-22 du CGCT).	5
Objet : N° d'ordre de séance : 11 - Communication du Maire.	5

Constatant que le quorum est réuni avec dix membres présents, monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

➤ **Désignation du secrétaire de séance.**

Madame Sabine BIGOT est désignée secrétaire de séance.

➤ **Adoption du procès-verbal de la séance précédente :**

Le procès de la séance du Conseil de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

Objet : N° d'ordre de séance : 1 – Fixation du tarif pour le repas organisé à l'occasion de la Soirée Beaujolais du 21 Novembre 2014. Délibération n° 2014-060

A l'occasion de la soirée « Beaujolais », un repas sera organisé par la commune à la Salle des Fêtes de Royaucourt le Vendredi 21 Novembre 2014. A cet effet et dans le cadre de la régie de recettes, monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le tarif du repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de fixer le tarif du repas (plat, entrée, dessert, boissons comprises) comme suit :

- Repas adulte : 12.00 €
- Repas enfant à partir de 12 ans : 6.00 €
- **Dit** que le repas sera gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Objet : N° d'ordre de séance : 2 – Plan de financement de la phase 2 des travaux d'enfouissement de réseaux (Rue du Mesnil et Rue du Cul de Sac). Délibération n° 2014-061

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au rapport d'analyse des offres établi par le bureau d'études S.E.C.T, la commission d'appel d'offres a retenu la société INEO pour réaliser les travaux d'enfouissement (phase 2) rue du Mesnil et rue du Cul de Sac. Le montant total de ces travaux s'élève à **283 800.00 € TTC**.

Monsieur le Maire propose de retenir le plan de financement suivant :

- Aide financière du FACE (versé par le SEZEO) : 84 695.00 €
- Aide financière du Conseil Général : 37 960.00 €
- Aide financière de l'Etat au titre de la D.E.T.R : 39 200.00 €
- Récupération de la TVA : 27 500.00 €
- Part communale : 94 445.00 €
- **TOTAL : 283 800.00 € TTC**

Afin de pouvoir financer ces travaux, Monsieur le Maire propose d'avoir recours à l'emprunt comme indiqué ci-dessous :

- Emprunt à long terme sur dix ans d'un montant de 94 000.00 €
- Emprunt à court terme sur un an d'un montant de 138 000.00 € en attente du versement des subventions.
- Emprunt à court terme sur deux ans d'un montant de 27 500.00 € en attente de la récupération de la T.V.A.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de retenir le plan de financement exposé ci-dessus.
- **Décide** de procéder à l'emprunt comme indiqué ci-dessus.

Objet : N° d'ordre de séance : 3 – Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de mandat avec le Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO). Délibération n° 2014-062

- Vu la loi n° 85-704 modifiée du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée, notamment son article 2,
- Vu l'article L5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise « sans préjudice des dispositions de l'article L5211-56, les communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'un d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions ».
- Considérant que la Commune n'a plus la compétence pour faire exécuter les travaux liés à « Basse Tension » puisque celle-ci appartient désormais au SEZEO,
- Considérant que le SEZEO n'est pas encore suffisamment structuré pour réaliser l'ensemble des travaux qui lui incombent,
- Considérant que les travaux prévus par la commune sur les réseaux rue du Mesnil et rue du Cul de Sac,
- Considérant que la loi « MOP » permet à deux collectivités de conventionner pour déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'une à l'autre sur une opération précise,

Monsieur le Maire,

- Demande à l'Assemblée d'approuver le projet de convention de mandat joint,
- Demande à être autorisé par le Conseil Municipal à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Le Conseil Municipal approuve la convention de mandat entre la commune de Royaucourt et le Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Objet : N° d'ordre de séance : 4 – Choix du bureau d'études pour l'élaboration du PLU avec demande de subventions. Délibération n° 2014-063

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2014-031 en date du 14 Mai 2014, le conseil Municipal a décidé de se doter d'un plan local d'urbanisme. Un appel d'offre selon la procédure adaptée a été lancé en date du 21 juillet 2014.

Monsieur le maire indique qu'il a reçu quatre réponses sur 6 consultations. Les dossiers qui ont été examinés par la commission d'appel d'offres sont les suivants :

- Cabinet « Aménager le territoire » de Compiègne, pour un montant HT de 23 836.40 euros
- Cabinet « AET » de St Just-en-Chaussée, pour un montant HT de 24 770.00 euros
- Cabinet « ARVAL » de Crépy-en-Valois, pour un montant de 22 860.00 euros
- Cabinet « URBA SERVICES » pour un montant HT de 22 896.00 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de retenir la proposition du cabinet : « Aménager le territoire » pour un montant de 23 836.40 € euros HT et donne autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme.
- **Approuve** le dossier de demande subventions pour un montant de **23 836.40 € HT**.
- **sollicite** du **Conseil général de l'Oise** une subvention de **50 %** pour compenser la charge financière de la commune correspondant à l'élaboration du plan local d'urbanisme.
- **sollicite** de **l'Etat au titre de la D.E.T.R** une dotation de **30%** pour compenser la charge financière de la commune correspondant à l'élaboration du plan local d'urbanisme.
- **décide** de retenir le plan de financement suivant :
 - **Conseil Général de l'Oise (50%)** plafonné à 25 000 euros **soit 11 918.00 €**
 - **Etat au titre de la D.E.T.R (30%)** dans la limite de 80% de subventions, **soit 7 150.00 €**
 - **Participation de la commune** pour le solde (20%) **soit : 4 768.40 €**.

Objet : N° d'ordre de séance : 5 – Renouvellement des membres de l'Association Foncière de Royaucourt. Délibération n° 2014-064

Suite au dernier renouvellement du Conseil Municipal de Royaucourt, la Chambre d'Agriculture a désigné une liste de 5 propriétaires pour le renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Royaucourt, à savoir :

- Titulaires : M. René FROMAGE, M. Robert LEMERCIER, M. Christophe BARBET
- Suppléants : Mme Yvette COCQUET, M. Bertrand FALAMPIN

Le nombre des membres de l'Association Foncière étant désignés par moitié par la Chambre d'Agriculture de l'Oise et par moitié par le Conseil Municipal de Royaucourt, Monsieur le Maire propose de désigner 5 propriétaires exploitants ou non (dont 3 titulaires et 2 suppléants) pour compléter cette liste.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à **9 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (M. Marc Langlois)**:

- Désigne les propriétaires suivants :
- Titulaires : M. Nicolas LEMERCIER, 14 rue de Montdidier, 60420 ROYAUCOURT
- M. Laurent MARETTE, 21 rue de Montdidier, 60130 ST JUST EN CHAUSSEE
- M. Pierre BAILLET, 11 rue Albert Lagny, 60150 GIRAUMONT
- Suppléants : M. Gilles POULAIN, 52 rue du Moulin, 60420 GODENVILLERS
- Mme Christine LEFEVRE, 2 rue du Sac, 80500 DAVENESCOURT
-

Objet : N° d'ordre de séance : 6 – Remboursement au régisseur principal des frais engagés par lui pour l'assurance obligatoires en tant que régisseur principal. Délibération n° 2014-065

Le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'aux termes de l'article R.1617-4-II du Code Général des Collectivités Territoriales, le régisseur principal, avant d'entrer en fonction, est tenu de constituer un cautionnement dans les conditions fixées par arrêté du Ministre chargé du budget.

Le montant maximal de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver mensuellement étant de 1 500.00 €, conformément à la délibération en date du 14 mai 2014, le cautionnement s'élève à 300.00 €.

Le régisseur titulaire a obligation de contracter une assurance en vue de couvrir tout ou partie de sa responsabilité personnelle et pécuniaire. L'assurance étant personnelle.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider le principe de remboursement annuel au régisseur principal des frais engagés par lui pour l'assurance obligatoire en tant que régisseur principal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Décide de rembourser au régisseur titulaire, madame Claudine TOURNEUR, la somme de 29.00 € concernant l'assurance qu'elle a contracté auprès de l'Association Française de Cautionnement Mutuel couvrant la garantie du cautionnement.

Objet : N° d'ordre de séance : 7 – Repas des aînés. Délibération n° 2014-066

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le traditionnel repas des aînés aura lieu le **dimanche 25 janvier 2015** à partir de 12h00 à la salle des fêtes. Il propose d'en définir les conditions, à savoir :

- Gratuité pour les personnes de Royaucourt, âgées de 65 ans et plus, ainsi que leurs conjoints.
- Gratuité pour les Conseillers municipaux ainsi que leurs conjoints en remerciements de leur implication au sein de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Décide de retenir les propositions définies ci-dessus.

Objet : N° d'ordre de séance : 8 – Décision modificative n° 1 au BP 2014. Délibération n° 2014-067

Par délibération n° 2014-043 en date du 24 juin 2014, le Conseil Municipal a décidé de faire l'acquisition de logiciels et matériel informatique. Afin de pouvoir procéder à cette acquisition, dont le montant n'a pas été prévu au BP 2014, il y a lieu de reprendre l'opération d'investissement n° 10014 intitulée « Bureautique » et de procéder aux virements de crédits nécessaires sur le BP 2014 qui se décompose comme suit :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D 21318 Op n° 10013 Voirie	4 417.00 €	
D 205 Op n° 10014 Bureautique		1 512.00 €
D 2183 Op n° 10014 Bureautique		2 905.00 €
Total général	4 417.00 €	4 417.00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Décide de reprendre sur le budget 2014 une opération d'investissement n° 10014 intitulée : « Bureautique »
- Décide de procéder aux virements de crédits précisés ci-dessus sur le budget de l'exercice 2014

Objet : N° d'ordre de séance : 9 – Travaux d'accessibilité bâtiments communaux avec demande de subvention. Délibération n° 2014-068

Dans le cadre de l'obligation de mise en accessibilité des ERP avant le 1^{er} janvier 2015 qui découle de la loi du 11 février 2005, et afin de rendre accessible l'Eglise du village aux personnes à mobilité réduite, un devis a été établi par la société COMPO ECO, concernant la création d'une rampe d'accès avec garde-corps. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une aide financière du Conseil Général afin de pouvoir réaliser ces travaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de procéder aux travaux d'accessibilité de l'Eglise pour les personnes à mobilité réduites.
- **Approuve** le devis de la société COMPO ECO pour un montant total de 3 340.00 € HT
- **Sollicite** auprès du Conseil Général une aide financière de 50 % du montant HT des travaux, soit 1 670.00 € pour la réalisation de ces travaux.
- **S'engage** à ne pas commencer les travaux correspondants avant de recevoir la notification de subvention.

Objet : N° d'ordre de séance : 10 - Rapport de délégation de pouvoir du Maire (Article L. 2122-22 du CGCT.

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a confiée, je vous informe qu'au cours de la période écoulée j'ai effectué les opérations suivantes :

- Achat d'outillages divers pour un montant de 285.40 € TTC
- Achat de deux vitrines d'affichage pour les hameaux de Domélien et Abbémont pour un montant de 1296.00 € TTC
- Travaux de réparation de la porte d'entrée du secrétariat par l'entreprise Floury pour un montant de 130.00 € TTC
- Achat de panneaux de signalisation mobile par la CAPOISE pour un montant de 287.42 € TTC.
- Règlement d'une part de la maîtrise d'œuvre à la société SECT pour un montant de 8088.00 € TTC concernant la 2^{ème} phase des travaux d'enfouissement rue du Mesnil et rue du Cul de Sac.
- Travaux de réparation de la ligne éclairage public hameau de Domélien par la SICAE suite au vandalisme et vol pour un montant de 3875.00€.
- Achat de signalétiques extérieurs des bâtiments municipaux pour un montant de 72.00€.
- Matériels de réparation du tracteur et de la remorque pour un montant de 332.74€.

Objet : N° d'ordre de séance : 11 - Communication du Maire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

- Le recollement des archives a été effectué et les agents des archives départementales viendront le **mercredi 3 décembre** collecter les archives communales qui n'ont plus lieu d'être conservées en mairie selon la loi.
- Plusieurs plaintes et affaires juridiques sont en cours : nous avons reçu la plainte du Tribunal Administratif concernant une affaire entre la secrétaire de Mairie et l'ancien Maire et 1^{ère} Adjointe, Monsieur Le Maire a dû déposer une plainte au TGI à l'encontre d'un habitant pour outrages et menaces ainsi que le non-respect des différentes mises en demeure pour nuisances et troubles de voisinages et une autre plainte à la gendarmerie à l'encontre d'un exploitant agricole qui a sciemment détérioré la voirie communale et ses accotements, chemin du Mesnil.
- Suite à la commission travaux du 7 octobre, Monsieur Le Maire demande aux conseillers de revoir leur décision concernant la pose de coussins berlinois (ralentisseurs) comme il avait été voté précédemment, en effet, l'efficacité et les gênes occasionnées par ces dispositifs ne répondant pas complètement à son souhait, il serait préférable de ne pas acquérir ces ralentisseurs, un nouveau devis auprès de la société JML a été fait, ce qui permet une économie sur l'opération prévue de 7167€. De plus, nous constatons une amélioration dans la circulation des véhicules depuis la pose des stops et des zones de stationnement au sol.
- Concernant le projet « Presbytère » laissé en suspens depuis de nombreuses années par l'ancienne équipe municipale, Monsieur Le Maire souhaite qu'une décision soit prise en 2015, deux hypothèses ont été avancées par la commission, 1/ la réhabilitation du bien en vue d'une location, en sachant que les travaux seront de tout évidence élevés, 2/ la possibilité de vendre le bien, ce qui permettrait à la commune de bénéficier d'une recette. Monsieur Marc Langlois suggère une 3^{ème} hypothèse qui serait de conserver le bien pour en faire une annexe de la mairie, des bureaux et un jardin public, il est évident que ce projet aura un coût important et que nous serions obligés de recourir à l'emprunt, la majorité des conseillers opterait plus largement pour la solution de vendre le

bien, Monsieur Le Maire s'engage à faire réaliser des devis mis à jour pour les deux premières hypothèses (réhabilitation et vente).

-Suite à la commission Fêtes et cérémonies du 14 novembre, il est proposé au conseil de mettre en place une manifestation fête de Noël, le **dimanche 14 décembre**, cette manifestation s'ouvrira à l'ensemble de la population, au préalable une opération « décoration du village » aura lieu avec la mise à disposition aux habitants volontaires d'un sapin de Noël que les personnes décoreront, puis le jour de la manifestation, un rendez-vous est donné à la population pour faire le tour des décorations, un lâcher de lanternes volantes aura lieu sur la place de l'église à la tombée de la nuit, suivie de l'arrivée du Père Noël qui conduira les personnes à la salle des fêtes où aura lieu la distribution des cadeaux des enfants et des colis des aînés, suivie d'un buffet sucré et du verre de l'amitié.

-Une demande a été faite par le comité de cyclisme pour organiser une course cycliste au mois de juin 2015, accord favorable du conseil.

-L'opération « plus d'arbres-plus de vie » démarrera **mercredi 26 novembre** par la plantation de 30 plants d'arbres à fleurs par les enfants du village encadré par Monsieur Hecquet Alexandre, l'employé communal, une 2^{ème} action aura lieu en décembre avec la création d'un arboretum de 14 arbres et de nouveau 30 plants d'arbres à fleurs, ces plants et arbres sont offerts par un pépiniériste de la Somme.

-Les travaux de renforcement et d'enfouissement du réseau électrique débuteront le 8 décembre.

-L'entreprise Gellynck interviendra dès la semaine prochaine pour le curage et la création des fossés (eaux de pluie).

-Un devis de la société ORTEC d'un montant de 1022€ suite au passage de la Communauté de communes, ces travaux concernent le curage et l'inspection vidéo de la buse d'évacuation des eaux de pluie, rue de Montdidier. Les travaux effectués à l'époque n'ont jamais vraiment bien fonctionné, d'après la CCPP, il semblerait que la buse soit cassée d'où la non évacuation des eaux vers le fossé creusé à l'époque, le conseil émet une réserve quand à cette hypothèse et souhaite attendre avant de s'engager sur de nouveaux travaux, Monsieur Forestier Olivier va voir ce qu'il serait en mesure de faire pour évaluer ce problème.

Aucunes questions diverses posées,

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h40.

Le Maire,
Laurent Gesbert